



Fédé Flash

C'est vous qui le dites



Fédé flash donne ce mois-ci la parole à Béatrice Marissiaux, directrice du centre PMS libre spécialisé II d'Uccle et animatrice du groupe ForCoDi. Elle nous parle de ce groupe aux objectifs particuliers.

ForCoDi : kesako ?

« ForCoDi » est une contraction pour signifier « Formation continuée des directions ». C'est un groupe de travail qui, comme le COF à l'instar des formations pour agents, se charge depuis 2 ans et demi de construire un programme de formations continuées pour les directions des centres PMS libres. La demande initiale est venue du CA du CFPL, en décembre 2014. Un appel à candidatures a été lancé pour constituer un groupe qui s'est rapidement mis en place, comptant alors 7 personnes parmi lesquelles 5 directions en fonction, un représentant de la FCPL et un membre du CA du CFPL. Le groupe a accusé le départ de deux membres, dans le courant de l'année passée, laissant ForCoDi travailler en très petit comité. Heureusement, l'arrivée de trois nouvelles directions cette année apporte du sang neuf et un soutien non négligeable.

L'objectif du groupe est de proposer une offre de formation spécifique pour répondre aux besoins de la fonction de direction. ForCoDi n'a pas l'intention d'offrir des formations « outils » mais bien des modules qui permettent d'ouvrir la réflexion et qui servent à faire évoluer la vision du travail de directeur de centre PMS.

En 2 ans et demi d'existence, quelles ont été les réflexions et actions réalisées par ForCoDi ?

Le groupe a débuté son travail par des réunions de réflexion autour de la fonction de direction PMS, des besoins en matière de formation continuée et a proposé en mai 2016 une première journée destinée à l'ensemble des directions, orchestrée par Bernard Petre. Cette journée avait pour but, non seulement, d'amorcer la démarche de formation à destination des directions mais, sur-

Sommaire Numéro 140 Octobre 2017

C'est vous qui le dites -
pages 1 et 2

Vie collective - pages 2
et 3

Nouvelles en bref -
page 4

Entre vous et moi -
page 5

Juridiquement vôtre -
page 5

Agenda - page 8

Pensée du mois - page
8



C'est vous qui le dites - la suite

tout, de déterminer et récolter les attentes des directions en matière de formation, et ce en fonction de leurs besoins selon leurs réalités et leurs spécificités de centre et de terrain. Cinq grandes thématiques ont émergé de cette journée. Le groupe s'est alors attelé à mettre en place un programme de formation sur base de ces besoins et à rencontrer des formateurs potentiels.

Cette année-ci, ForCoDi était en mesure de proposer son premier catalogue de formations composé de quatre modules autour de thèmes comme : « Comment développer une dynamique d'équipe et une identité de centre », « l'identité du directeur », « l'autorité » ou encore « le développement professionnel ».

Quelle est l'importance des formations spécifiques pour directions PMS ?

Aucune formation initiale ne permet à proprement parler de devenir directeur de centre PMS. Or, la spécificité de la fonction et son évolution nécessitent un accompagne-

ment et une ouverture. Il est important de différencier la fonction de CPP, par laquelle la plupart des directions sont passées, de celle de directeur. La formation offre aussi un temps d'échange et de rencontre en groupe de directeurs, en dehors de l'ACD, permettant de partager les expériences diverses et de favoriser la réflexion sur des préoccupations communes.

Quelles perspectives pour l'avenir du groupe et des formations ?

ForCoDi poursuivra son travail d'élaboration d'un catalogue de formations. Il souhaite l'étoffer et, éventuellement, le renouveler en fonction des évaluations et des demandes. Le groupe a pour ambition de proposer chaque année 5 ou 6 modules sur des thématiques différentes et spécifiques.

Propos recueillis par Hélène Genevrois



La vie collective

La CPEF vous invite !

La Commission permanente enseignement fondamental (CPEF) prépare une journée thématique à destination de l'ensemble des membres du personnel PMS. Cette journée, intitulée « *L'en-*

trée dans le monde numérique des 9-12 ans : comment accompagner parents et enfants ? » sera orchestrée par Eric Willems qui en sera l'intervenant principal. Elle se tiendra à Louvain-la-Neuve le 24 janvier 2018. Une invitation détaillée reprenant les modalités d'inscription vous sera envoyée très prochainement mais n'hésitez pas à d'ores et déjà bloquer la date dans vos agendas !

Le point sur les formations

Ce fut à nouveau l'effervescence dans le réseau informatique de la FCPL, et plus particulièrement sur la boîte mail d'Isabelle Schmit, le jeudi 7 septembre 2017 à 8h30. Rendez-vous compte : en moins d'une heure, plus de 300 inscriptions arrivaient pour les formations CFPL, dont 120 pour la seule formation de Diane Drory « Solliciter les lois naturelles de l'enfant en maternelle » ! A midi, nous dépassions les 500, pour aboutir à 750 en fin de journée ! Au final, ce n'est pas moins de 896 inscriptions qui ont été enregistrées ; dont une bonne cinquantaine qui avaient bénéficié du statut prioritaire et qui nous étaient donc parvenues entre le 1^{er} et le 6 septembre. Encore toutes nos félicitations au COF pour ce programme alléchant qui fut concocté. Et qu'on se le dise, il reste de la place dans quelques modules ! A vos ordres donc pour encore vous inscrire rapidement si le cœur vous en dit ! Certaines de ces formations commencent tout bientôt ! Voici la liste des numéros de formations encore disponibles : 3, 4, 5, 12, 15, 20, 34, 35, 39, 41, 42.

Après l'ACD, c'est l'ARP qui entame une nouvelle « saison » !

Ce vendredi 29 septembre, ce n'est pas moins de 15 représentants motivés des Centres PMS Bruxellois (4 s'étaient excusés) qui se sont présentés au SeGEC pour une première rencontre avec la FCPL. Ce sont en effet les agents de la capitale qui animeront cette année et l'année prochaine l'ARP. Après une brève introduction par Sophie et Gengoux, ces futurs animateurs se sont retrouvés entre eux pour voir ce qu'ils souhaitaient pour les 6 prochaines rencontres ARP. Ce qu'ils se sont dit ? Nul ne le sait à ce stade... mais il semble que cela soit déjà bien parti puisqu'un premier thème aurait déjà été fixé et deux réunions de préparation déjà prévues ! Série à suivre avec attention, donc... Bon vent à cette nouvelle équipe d'animation de choc !

Les assemblées : quand et où ?

APO : les 7 novembre 2017, 8 février et 3 mai 2018, de 16.30 à 18.30, dans les locaux de la FCPL

ACD : les 27 février et 22 mai 2018, de 9.30 à 16.30, dans les locaux du Centre l'Ilon (MOC) de Namur

ARP : les 30 novembre 2017, 6 mars et 31 mai 2018, de 9.30 à 16.30, dans les locaux du centre l'Ilon (MOC) de Namur.

Une question au Comité d'éthique ?

Le comité d'éthique des Centres PMS libres vous informe des dates de leurs prochaines réunions de l'année : les 10 novembre et 15 décembre 2017.

Si vous souhaitez que votre demande d'avis soit traitée lors de l'une de ces réunions, nous vous demandons de nous la faire parvenir pour le 8 novembre ou le 10 décembre au plus tard.

Par e-mail : comite.ethique.cpms@gmail.com

Par courrier postal : A l'attention du Comité d'éthique des CPMS libres – FCPL – Avenue Mounier, 100 à 1200 Bruxelles

Merci de votre bonne attention.

Le Bureau de la FCPL

Le Bureau a entamé un nouveau mandat le 1^{er} septembre 2017. Voici la composition de cette instance, jusqu'au 31 août 2019.

Etienne Michel, Directeur Général du SeGEC
Sophie De Kuyssche, Secrétaire Générale de la FCPL
Gengoux Gomez, Secrétaire Général adjoint de la FCPL

Pour représenter les Pouvoirs Organisateur

Guy De Keyser, P.O. des centres PMS libres de Huy I et II et Waremme
Daniel Durieu, P.O. des centres PMS libres de Charleroi
Mariane Frenay, P.O. des centres PMS libres du Brabant wallon
Michel Noirhomme, P.O. des centres PMS libres du Luxembourg
Claude Permentier, P.O. des centres PMS libres de Namur
Paul Simons, P.O. des centres PMS libres de Woluwé

Pour représenter les directions

Sandrine André, centre PMS libre de Marche II
Laurence Chantraine, centre PMS libre de Bierges
Dominique Crauwels, centre PMS libre de Jambes III
Nicolas Lejeune, centre PMS libre de Liège III
Florence Defresne, centre PMS libre de Charleroi III
Marie-Laurence Vanderschrick, centre PMS Libre d'Etterbeek

Pour représenter le personnel

Stéphanie Tornieri, CPP Saint-Gilles III
Nicolas Vandemaele, CPP Bruxelles II
Stéphanie Paeme, AS Uccle spécialisé
Hélène Pilet, AS Saint-Gilles I
Marie-Christine Ramaekers, APM, Uccle
Sophie de Prêt, APM, Etterbeek

Pour représenter les Fédérations de l'enseignement

Frédérique Bouffioux, représentant la FédEFoC
Pascale Prignon, représentant la FESeC

Pour représenter la FIMS

Lydwine Verhaegen

Nouvelle équipe FCPL

Après le départ à la retraite de Paul Maurissen, la FCPL a le plaisir de vous présenter son nouveau secrétaire général adjoint en la personne de Gengoux Gomez, précédemment CPP dans le centre PMS libre d'Auvelais. Les autres membres de l'équipe de la FCPL restent à

leur poste : Sophie De Kuyssche (secrétaire générale), Isabelle Schmit (secrétaire de direction), Hélène Genevrois (collaboratrice) et Benjamin Bocquet (conseiller juridique).



Des nouvelles en bref



Rencontre de la Ministre Schyns avec les équipes PMS

Le 13 septembre dernier, la Ministre de l'éducation Marie-Martine Schyns a invité les directions et membres du personnel PMS à une après-midi de rencontre à La Marlagne. Le but de cette initiative était, d'une part, de présenter aux équipes les différentes dispositions prévues pour les centres PMS dans le Pacte pour un enseignement d'excellence et, d'autre part, de répondre aux nombreuses questions qui se posent dans les centres depuis la parution de l'Avis n°3. Cette deuxième partie de son intervention a notamment permis à la Ministre d'apaiser les tensions et de rassurer les agents et directions présents sur différents sujets en lien avec le Pacte. Elle a fortement insisté sur la nécessaire indépendance du centre PMS par rapport à l'école et sur son travail au bénéfice des élèves. Elle a clairement signalé qu'en tant qu'acteurs de première ligne, les centres PMS seront invités à prendre part à l'élaboration des plans de pilotage des écoles, notamment dans la mise en place des stratégies qui permettront aux écoles de répondre aux objectifs spécifiques qu'elles se seront fixés. Elle a aussi rappelé que l'octroi des moyens d'encadrement devra nécessairement être réformé afin d'assurer une meilleure répartition. Finalement la Ministre a profité de l'occasion pour rappeler la nature de cet Avis n°3 qui n'est encore qu'une feuille de route et qui devra dès lors être opérationnalisée dans les mois à venir ; un chef de projet PMS sera nommé prochainement afin de mettre en place cette concrétisation.

La mort fait partie de la vie : l'école en parle !

Les plates-formes wallonnes de soins palliatifs ont élaboré divers outils pour aider les enseignants et les équipes pédagogiques à aborder en classe le thème de la mort, en dehors des situations d'urgence.

La 4^e édition du dossier « La mort fait partie de la vie : l'école en parle ! » est actuellement en cours de finalisation. Il est destiné principalement aux enseignants des classes fondamentales, mais pourrait aussi intéresser les agents PMS dans le cadre d'animations collectives. Il offre et développe des repères tant psychologiques (Comment parler de la mort aux enfants ? Comment la mort est-elle conceptualisée selon les âges ? Comment réagir face aux questions relatives à la mort ?) que culturels et religieux. Il propose également des repères pédagogiques en offrant des idées d'activités à réaliser avec les jeunes élèves.

En attendant sa parution, d'autres outils sont aussi disponibles sur le site internet de la Fédération wallonne des soins palliatifs : <http://www.soinspalliatifs.be/outils-pedagogiques.html>.

Pacte pour un enseignement d'excellence

Dans le Fédéflash de juin 2017, en fin d'article consacré au Pacte pour un enseignement d'excellence, nous écrivions : « Reste à espérer que la majorité politique à ve-

nir parviendra à considérer le Pacte pour un enseignement d'excellence en l'état et sera encline à poursuivre les travaux rapidement ». Les quatre mois qui ont passé depuis nous ont appris qu'une majorité politique pouvait survivre à un divorce annoncé et qu'elle pouvait même, dans un contexte politique totalement incertain, mettre en œuvre les premières mesures issues du Pacte pour un enseignement d'excellence. Celles-ci concernent essentiellement les écoles fondamentales (augmentation de l'encadrement en maternelle et de l'aide administrative).

L'exercice PMS a débuté, le 13 septembre dernier, par une invitation de la Ministre Schyns à tous les agents PMS pour une rencontre autour du pacte pour un enseignement d'excellence (voir ci-dessus).

Au même moment, la Ministre a désigné les écoles fondamentales et secondaires qui entreront dans la démarche des plans de pilotage pour les mettre en œuvre à partir de septembre 2019. Il s'agit d'écoles scolarisant 1/3 de la population scolaire totale.

Actuellement, l'ensemble des niveaux d'organisation de l'enseignement catholique se prépare au mieux aux évolutions en matière de gouvernance des écoles telles qu'inscrites dans le Pacte. Ces évolutions concernent entre autre le partenariat école-Centre PMS. Au niveau du SeGEC, un travail est actuellement en cours pour établir un processus d'élaboration et de mise en œuvre des plans de pilotage qui intègre tous les acteurs scolaires, y compris les Centres PMS. Ce travail d'anticipation se réalise dans un cadre en partie incertain car une série d'éléments, dont les plans de pilotage eux-mêmes, ne sont pas encore opérationnalisés.

Dans ce contexte, il paraît nécessaire d'anticiper les modalités d'articulation et de concertation entre les écoles et les Centres PMS. Le Pacte lie étroitement plan de pilotage et convention Centre PMS-école. En effet, le Pacte précise que « [...] le pilotage de l'action des CPMS s'opérera au travers d'une double contractualisation qui à la fois doit permettre de garantir la prise en compte par les CPMS des objectifs et des besoins des écoles et l'indépendance des CPMS par rapport à celles-ci : chaque CPMS conclut un contrat avec chacune des écoles avec lesquelles il travaille. Ce contrat est conclu et évalué dans la foulée de l'établissement et de l'évaluation des plans de pilotage des écoles. Il détaille la manière dont le CPMS contribue aux objectifs spécifiques de l'école, en particulier pour ce qui concerne le soutien aux équipes pédagogiques dans une optique d'école inclusive, de repérage des difficultés psychosociales et d'aide à la réussite scolaire, l'orientation, la lutte contre l'absentéisme et le décrochage (en lien avec les médiateurs et les équipes mobiles, infra à cet égard) et les relations écoles-familles (...) » (p.265 de l'avis n°3)

Prochamment, les différentes publications du SeGEC (notamment Entrées Libres et Libre à vous) relateront les éléments de concrétisation du processus d'élaboration et de mise en œuvre des plans de pilotage. Nous en reparlerons également dans le prochain Fédéflash.

Conseil supérieur des centres PMS

Vous trouverez ci-dessous la nouvelle composition de la représentation des centres PMS libres au Conseil Supérieur des centres PMS. Cette composition concerne les mandats en cours jusque janvier 2021.

Membres effectifs

Représentant les directions : Stéphanie Amant, directrice Charleroi II

Représentant les CPP : Gengoux Gomez, CPP Auvelais

Représentant les AS : Anne-Pascale Eppe, AS Saint-Gilles I

Représentant les APM : Delphine Kirkove, infirmière

Liège X

Représentant le secrétariat général : Sophie De Kuysche

Membres suppléants

Représentant les directions : Nathalie Steimes, directrice Huy II

Représentant les CPP : Laure Abril-Martinez, CPP Mons I

Représentant les AS : Camille Rase, AS Bruxelles Sud

Représentant les APM : Dominique Soiron, infirmière Liège III

Représentant le secrétariat général : Hélène Genevrois, collaboratrice FCPL



Entre vous et moi

La sacro-sainte indépendance des Centres PMS par rapport aux écoles a-t-elle encore un avenir ? Cette question volontairement provoquante en amène une autre : le seul terme « indépendance » pour qualifier la relation entre une école et son Centre PMS est-il pertinent ? Le petit Robert nous explique qu'indépendance a deux acceptions : « qui est libre » et « sans relation avec ». Si la première n'est pas critiquable, la dernière ne convient pas du tout pour définir le lien entre le Centre PMS et l'école. Peut-on affirmer que le Centre PMS est « sans relation » avec les écoles ? Non, bien sûr.

On est bien d'accord, le Centre PMS est une entité spécifique qui fonctionne selon une réglementation et des missions propres et qui est organisée par un PO distinct de ceux des écoles. On peut parler d'indépendance d'organisation, de ligne hiérarchique et d'avis. Mais l'indépendance n'a de sens que si elle est vécue comme un moyen au service du partenariat, si elle permet d'enrichir le travail au bénéfice des élèves. Lorsque la distinction des rôles, missions et responsabilités de chacun des acteurs est bien intégrée, c'est la notion de partenariat, et non celle d'indépendance, qui donne tout son sens aux spécificités des différents métiers du monde scolaire. Comment, en effet, ne mettre en évidence que l'indépendance quand, sur le terrain, la qualité de

l'action PMS dépend en grande partie de la qualité du partenariat noué avec l'école ?

Le travail quotidien des agents PMS le prouve : les meilleures évolutions sont rencontrées quand agents PMS et enseignants travaillent en bonne intelligence. Les textes légaux nous invitent également à travailler de concert. La lecture du décret de 2006¹ nous apprend en effet que les missions des Centres PMS s'inscrivent dans les missions de l'enseignement fondamental et secondaire telles que définies dans le décret « missions de l'enseignement »². Le décret de 2006 précise en outre que les Centres exercent leurs missions au profit des élèves, à l'interface entre les ressources scolaires, personnelles, familiales et extra-scolaire. C'est donc au cœur des relations entre les différents acteurs que l'action PMS a un sens et un impact. Ce sont les partenariats noués entre le Centre PMS et les écoles qui sont bénéfiques aux élèves. Dès lors, lorsqu'on évoque l'indépendance des Centres PMS, on a tout intérêt à l'associer immédiatement au terme partenariat !

Sophie De Kuysche

1 Décret du 14 juillet 2006 relatif aux missions, programmes et rapport d'activités des Centres psycho-médico-sociaux.

2 Décret du 24 juillet 1997 définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et secondaire et organisant les structures propres à les atteindre



Juridiquement vôtre

Les circulaires de rentrée

En ce début d'exercice PMS, nous avons informé les directeurs et PO des Centres PMS concernant les circulaires de rentrée des différents niveaux d'enseignement. Vous retrouverez ci-dessous le lien vers ces circulaires pouvant fournir des indications utiles au travail PMS. Par ailleurs, la circulaire de rentrée des membres du personnel technique des Centres PMS libres subventionnés pour l'exercice 2017-2018 est la circulaire n°6302 du 10 août 2017. Vous pouvez la retrouver [ici](#).

Circulaire [n°6268](#) du 30 juin 2017 organisant l'enseignement fondamental ordinaire

Circulaire [n°6272](#) du 4 juillet 2017 - Secondaire- Obligation scolaire, inscriptions, sanctions disciplinaires et gratuité

Circulaire [n°6293](#) du 4 août 2017 relative à l'organisation de l'enseignement secondaire ordinaire

Circulaire [n°6283](#) du 19 juillet 2017 relative au premier degré de l'enseignement secondaire (conditions d'admission, passage de classe, sanction des études)

Circulaire n°6194 du 22 mai 2017 organisant les établissements d'enseignement spécialisé fondamental et secondaire

Circulaire n°6303 du 10 août 2017 relative à l'enseignement secondaire en alternance – organisation, struc-

tures, encadrement

Toutes les circulaires et textes légaux sont disponibles sur le site <http://www.gallilex.cfwb.be/fr/index.php>

Communication du Comité d'Éthique

Cette communication consiste à mettre en évidence deux constats que le Comité d'éthique a établi, à l'écoute des centres, des membres du personnel, des directions et des PO, au travers de leurs demandes d'avis.

Pour rappel, le Comité d'éthique des Centres PMS libres a pour but de remettre, à titre consultatif, un avis à toutes les personnes ou groupes de personnes, membres d'un centre PMS libre subventionné confessionnel en Communauté française, qui s'adressent à lui. Un document complet a été remis à tous les Centres pour détailler ses objectifs et sa méthode de travail (Voir CE.14.20 et CE.14.21, disponibles sur simple demande à la FCPL).

Il ne peut bien sûr pas être question de relater des demandes précises ni leur origine, vu l'absolue discrétion à laquelle le Comité d'éthique s'est engagé. Nous sommes attentifs à un ensemble de situations qui font l'objet de demandes d'avis, et nous constatons :

- ✓ l'évolution du travail en CPMS : il connaît un accroissement constant non seulement du volume des demandes adressées aux centres, mais aussi et surtout de la complexité et de la gravité de ces demandes. Elles témoignent du caractère aigu des difficultés vécues par les élèves et de celles transmises par les familles et par les écoles. C'est la réalité quotidienne dans les centres.
- ✓ l'importance et l'utilité de la prise de conscience de cette évolution aux différents niveaux de pouvoir dont relèvent les centres PMS.

Le Comité a décidé d'appeler l'attention de tous, notamment au sein de la FCPL, dans ses organes (Bureau, APO, ACD et ARP) et par ses outils (Fédé Flash) sur la nécessité et l'utilité d'agir

1. pour que la CFWB, ses instances et le monde politique prennent cette évolution accélérée en considération. S'il est illusoire d'espérer à court terme un accroissement conséquent de l'encadrement des centres PMS, il reste essentiel de porter haut et fort ce message relatant les besoins des membres du personnel et des directions des Centres, et de poursuivre la pression pour que ces besoins soient

- entendus ;
2. pour que la FCPL – et derrière elle le SeGEC dans toutes ses composantes – poursuive son travail au bénéfice des équipes, notamment en s'adressant comme elle le fait aux directions et aux équipes pour dire et montrer qu'elle prend toute la mesure de l'évolution actuelle du travail dans les centres PMS. Exprimer ces constats est nécessaire et utile pour que chaque personne qui travaille en PMS se sente entendue et comprise et pour porter ce discours auprès de l'autorité publique. De même, permettre la réflexion sur cette question au sein des groupes de la « vie collective » de la FCPL participe à la fois de la reconnaissance des difficultés et de la construction de la parole commune. « Mettre des mots sur les maux » a toute son importance
3. pour que chaque Pouvoir organisateur local, par l'intervention de son (sa) président(e), fasse en sorte que les membres du personnel et les directions des centres qu'il organise perçoivent que la préoccupation dont nous faisons ici état est prise en compte par le PO. Il est utile et important que les PO mettent cette préoccupation en parole, qu'elle soit annoncée, prononcée en sorte que chacun et chacune se sente compris, entendu, épaulé, et que les difficultés qu'il ou elle rencontre et traite soient reconnues.

En particulier, nous tenons donc ici à souligner et expliciter l'importance d'une attention exprimée et l'impact positif que cette expression peut avoir sur la situation de chacun.

Nous vous remercions vraiment beaucoup de l'attention que vous porterez à notre démarche.

Pour le Comité d'éthique des Centres PMS libres,
le président, Guy Boudrenghien

Le Comité d'éthique est actuellement composé de onze membres : Boudrenghien Guy, Bourgois Aurélie, Burton Ludivine, De Kesel Chantal, De Winne Marie, Lecoq Georges, Olivier Pascale, Parthoens Delphine, Roubay Philippe, Vandamme Nicole et Vanhoolandt Christophe. Tout courrier peut être envoyé à l'adresse du Comité : comite.ethique.cpms@gmail.com ou à l'adresse du président du Comité à la FCPL.

Rubrique à bras du COF



Le saviez-vous ?

Cette année, vous avez jusqu'au 6 décembre pour faire parvenir au COF vos propositions pour de nouvelles formations.

Ne manquez pas cette opportunité de faire entendre vos souhaits !

Les Guides sectoriels 2017-2018

L'équipe du CEDIEP est heureuse de vous présenter la 3^e édition de la collection des guides sectoriels.

Cet ensemble original de guides de petit format regroupe et décrit, dans sept tomes dédiés chacun à un secteur d'études, l'ensemble de toutes les formations de type court et de type long de l'enseignement supérieur organisé par les Universités et les Hautes Ecoles en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Les secteurs sont : langues, lettres, histoire et philosophie/ psychologie et pédagogie/ sciences de la santé/ sciences sociales, juridiques et politiques / sciences de la terre et du vivant/ techniques et technologies/ économie, gestion et communication.



La collection complète des guides sectoriels est en vente aux professionnels au prix préférentiel de 40 €. www.cediep.be

Déménagement



Le centre PMS Libre de Liège IV quitte le Boulevard d'Avroy pour rejoindre ses nouveaux locaux à Angleur.

La nouvelle adresse : rue Vaudrée 231 à 4031 Angleur. Les coordonnées téléphoniques et mail sont inchangées.

Nouvelle collaboratrice

Hélène Genevrois pouponne jusqu'au 24 janvier. En attendant son retour, c'est Pascale Magotteaux qui assu-

ra une partie des tâches dévolues à Hélène. Bienvenue à elle dans notre équipe.

A vos agendas

24 janvier 2018 - *L'entrée dans le monde numérique des 9-12 ans : comment accompagner parents et enfants ?*,

organisée par la **Commission Permanente Enseignement Fondamental**, à Louvain-la-Neuve

20 mars 2018 - *La précarité accessible à tous*, organisée par le **COF**, à Namur

*Où, à quelle heure, avec qui, combien, pour qui ?
Toutes les réponses vous parviendront sous peu.
Pour l'instant, bloquez déjà ces deux dates dans vos agendas.*



L'agenda

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
23 octobre Formation 1	24 Formation 28	25	26	27 Formations 14 et 24 Conseil d'Administration du CFPL
Congé de Toussaint du 30 octobre au 3 novembre inclus				
28 novembre Formation 27 APO	7 Formation 33	8	9 Formations 1, 32 et 33	10 Formations 10 et 14 Comité d'Ethique ForCoDi
13 Formations 29 et 47 COF	14 Formations 1, 36 et 47	15	16	17
20 Formation 11	21 Formations 1, 8 et 36 Bureau FCPL CPEF	22	23 Formation 27	24 Formations 1 et 23
27	28 Formation 11	29	30 ARP (au MOC de Namur)	1 décembre Formations 1, 10 et 14
4 Formation 24	5 Comité d'Ethique	6	7 Formation 47	8 COF



Nouvelles directions

Pour remplacer Martine Depelsenaire à la direction du centre de Bruxelles II, c'est Caroline Bocek qui a été choisie.

A Hornu I, c'est Cécile Béchet qui dirigera le centre puisque Bruno Boulliez a été appelé pour diriger celui de Mons II.



La pensée du mois

*On pourrait tout changer pour demain, bâtir un autre avenir de nos mains
Un monde où règneraient les plus sages d'entre nous...
Les savants, les poètes et les fous !*

Yves Duteil